

CASINOS

Commission Paritaire Mixte

Mercredi 1^{er} février 2012

Sommaire

Adoption des minutes de la séance de novembre 2011	1
Projet du groupe de travail de réécriture du texte global de la CCN.....	2
Avenant par les Organisations patronales à l'accord sur les médailles du travail	2
Mise à la signature jusqu'au 15 décembre 2011 de l'avenant n° (D.R.O.M) à l'avenant n° 14 (régime de prévoyance complémentaire).....	7
Mise à la signature jusqu'au 15 décembre 2011 de la proposition des Organisations syndicales patronales sur les minima conventionnels pour 2011.....	7
Classifications : démarrage du travail de la CPM en 2012.....	27
Questions diverses.....	28

(La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Madame Couhert.)

Mme la PRESIDENTE.- Je vous souhaite une année de négociations fructueuses et j'ouvre la séance.

ADOPTION DES MINUTES DE LA SEANCE DE NOVEMBRE 2011

M. DESCORMIERS (CFCT).- Une remarque sur l'avant dernier paragraphe de la page 4 : « ...doit provisionner 8 000 et 6 000 € », c'est « ...doit provisionner 6 000 € ».

☞ Ainsi modifiées, les minutes sont adoptées à l'unanimité.

M. SARAGAGLIA (CGT).- Le terme « réécriture » nous dérange un peu. Il s'agit de la réorganisation de la convention collective par grands items et d'un reclassement avec tous les avenants conclus depuis la signature de la CCN.

Madame Richard est indisponible aujourd'hui et demain. Il me semble que l'on s'était mis d'accord pour commencer la relecture du document émis par notre organisation en groupe de travail, composé de un ou deux membres par organisation syndicale. Au nom de la CGT je vous propose que, à la fin de la paritaire d'aujourd'hui ou demain, on puisse échanger sur le document de travail que tout le monde a reçu.

Mme la PRESIDENTE.- En fin de commission mixte, vous allez donc travailler en petit groupe. Ma présence est-elle souhaitée ?

M. SARAGAGLIA (CGT).- Non, car c'est un groupe de travail, mais si vous voulez y participer, cela ne pose pas de problème.

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Effectivement, nous étions convenus de 2 membres par organisation. On fera la relecture à l'issue de la C P M.

Mme la PRESIDENTE.- On valide donc cette façon de procéder. Vous serez 2 par organisation et ferez ce travail de relecture de la réorganisation de la convention collective à l'issue de la présente CPM.

AVENANT PAR LES ORGANISATIONS PATRONALES A L'ACCORD SUR LES MEDAILLES DU TRAVAIL

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Je rappelle le contexte. On a signé un avenant n° 17 mettant en place les primes à l'occasion de l'obtention des médailles du travail. Pour des raisons économiques et, notamment, de comptabilisation au travers de la norme IFRS, ce point a posé des difficultés à certains de nos adhérents. Il s'agit, par cet avenant n°1, de rendre la durée de l'avenant déterminée, afin de ne pas obliger les sociétés à comptabiliser la provision relative à la norme IFRS 19.

Je vous propose de faire un tour de table pour recueillir les avis de chacune des organisations.

M. DURAT (CFE-CGC).- Je propose aux autres Organisations syndicales de salariés une interruption de séance.

Mme la PRESIDENTE.- Très bien.

(La séance est suspendue quelques minutes.)

Mme la PRESIDENTE.- Nous reprenons.

M. TIRAT (FO).- Concernant FO, nous avons signé cet accord d'entreprise et y sommes très attachés. Aujourd'hui, nous sommes un peu perplexes sur le fait qu'un accord à durée indéterminée migre en un accord à durée déterminée, car cela fait peser une véritable inquiétude quant à sa pérennité.

Du fait du contexte général de la négociation dans la branche, nous ne sommes pas prêts à faire confiance, alors que rien ne garantit la pérennité de l'accord. Si vous estimez devoir prendre certaines dispositions, ce sera de votre fait, pas du nôtre. Nous ne signerons donc pas l'avenant.

M. DURAT (CFE-CGC).- Pour la CFE-CGC, on a négocié cet accord avec vous et les autres partenaires sociaux et on l'a signé. On va avoir du mal à expliquer qu'un accord signé en branche n'est finalement plus bon.

C'est pourquoi, au-delà de l'avenant, on vous propose de trouver un équivalent en termes de gratification financière, afin que ce qui est prévu dans l'accord qui a été signé puisse exister dans un autre accord. Je ne sais pas comment le construire ni l'appeler, mais il faut qu'il existe. Ou alors, on pourrait aussi revenir sur le sujet de l'ancienneté dans la branche. Quoi qu'il en soit, nous ne signerons pas cet avenant.

M. DESCORMIERS (CFCT).- Pour la CFCT, nous avons longuement échangé sur les problématiques de la norme IFRS. Aujourd'hui, les patrons ont une problématique comptable. Casinos de France a proposé de reconduire tacitement cet accord afin de pouvoir se dégager de l'obligation de provision due à la norme IFRS 19.

Nous avons étudié ce projet d'accord très attentivement. Sur le préambule, rien à dire. Par contre, l'article 1 n'est pas acceptable puisque vous précisez « *à cette date, le présent accord cessera de plein droit de s'appliquer. Par dérogation à l'article ... du code du travail, il ne continuera pas de produire ses effets comme un accord à durée indéterminée* ». Vous avez particulièrement bien verrouillé la problématique et aujourd'hui, rien ne garantit la pérennité de l'accord ni sa tacite reconduction.

Vous êtes assis en face de nous, c'est avec vous que l'on négocie, je ne pense pas qu'il y aura un PSE parmi les patrons, mais rien ne nous garantit que, demain, il n'y aura pas d'autres patrons et DRH. Les salariés ont besoin d'une garantie de pérennité.

Nous avons réfléchi à une solution transitoire. A la place de ces deux petites phrases, nous vous proposons de mettre : « *les parties conviennent d'une tacite reconduction de l'accord au 31 octobre de chaque année, pour une durée d'un an.* »

M. DEZ (CFDT).- Cet accord n'était pas énorme puisque, selon le rapport de branche, il concerne environ 6 % des salariés. Etant donné le délai que l'on a mis pour le négocier, vous aviez le temps de voir avec vos services comptables s'il était applicable et de nous le dire avant qu'il soit signé.

L'avenant tel que présenté ne nous donne aucune garantie qu'en octobre, il sera reconduit en l'état et continuera de vivre. Nous maintenons donc la position de la dernière fois : l'accord doit rester en l'état où on l'a signé. On ne signera donc pas l'avenant.

M. RINGEVAL (CGT).- Nous n'étions pas signataires de l'accord sur la médaille du travail. On ne va donc pas changer notre proposition et revenir sur l'ancienneté alors que l'on a toujours souhaité le tendre vers cela.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Le tour de table est assez clair. Je remercie la CFCT d'avoir tenté une ouverture à travers une nouvelle rédaction de l'article 1. La dernière fois, je m'étais librement exprimé pour expliquer le contexte. Il n'a pas changé.

En effet, ce ne sont que des engagements verbaux, mais aujourd'hui, nous avons besoin d'un avenant à durée déterminée pour évacuer les risques comptables sur l'année 2012, année de la mise en place de l'avenant n° 17, durant laquelle les entreprises devront investir le

plus dans les médailles, puisque c'est durant 2012 qu'elles vont recevoir la majorité des dossiers.

Au niveau comptable, par la suite, cela ne devrait plus représenter une charge énorme dans les entreprises, elle sera certainement insignifiante au regard du compte d'exploitation et il n'y aura plus besoin de la comptabiliser sous la norme IFRS 19. Cela étant, si nous n'avons pas cette durée déterminée, nous ne pourrions pas expliquer à nos commissaires aux comptes que le sujet est clos.

J'ai bien entendu vos arguments, je n'ai rien à y opposer, cela me paraît tout à fait sain de réagir ainsi. On demande une suspension de séance pour en discuter entre Organisations syndicales patronales. On aurait aimé trouver une solution pour ne pas être amené à présenter un texte qui ne conviendrait à personne. On va réfléchir à d'autres possibilités, s'il en existe juridiquement. Dans le cas contraire, les 3 Organisations patronales prendront leurs dispositions.

M. TIRAT (FO).- Monsieur Decoutère, votre argumentaire ne vient que renforcer les doutes qui pouvaient nous animer. Vous venez de dire que le problème de cet accord, c'est sa période de mise en œuvre, le temps pendant lequel les demandes allaient être faites et peser sur le budget des entreprises, et que le fait de nous proposer une durée déterminée allait permettre de gérer l'après-période d'afflux de demandes.

Au titre de FO, nous ne trouvons pas cela cohérent puisque, si une année doit être "coûteuse" pour les entreprises -sachant que ce sera loin d'être le cas-, c'est bien l'exercice en cours, pas le suivant. Donc pourquoi demander un accord à durée déterminée alors que le gros de prise en charge sera fera sur l'exercice ?!

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Je vais refaire un peu de pédagogie, car dans l'esprit de certains, cela semble compliqué.

M. TIRAT (FO).- Je confirme !

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Pourquoi passer en durée déterminée ? Car dans la mesure où l'avenant n°17 a été étendu, c'est sur 2012 que la charge va être supportée par les entreprises. Cela ne pose pas de souci majeur durant la première année d'exercice ; ce dont nous avons besoin, c'est d'une date de fin pour pouvoir éviter de comptabiliser cette charge pour les années futures sous l'égide de la norme IFRS 19.

Cette année, si on paye 100, l'année prochaine et les années suivantes, on ne paiera plus que 20 . Ce 20 deviendra insignifiant au niveau comptable et au niveau du compte d'exploitation, et cela permettra aux entreprises de repartir sur le modèle de la norme IFRS. On a mis cette phrase un peu sévère dans l'article 1, mais on a aussi prévu de faire un bilan, qui sera décisif pour les négociations pour redémarrer sur les années futures avec l'avenant n°17 tel que rédigé.

M. DURAT (CFE-CGC).- Encore une fois, je rappelle qu'il y a eu d'autres propositions, d'autres possibilités de faire autrement ou alors, de rouvrir le débat de l'ancienneté dans la branche. On peut comprendre que vous ne soyez pas d'accord, mais il y a eu des ouvertures autour de la table. On comprend votre problématique avec la norme IFRS 19, mais nous sommes responsables vis-à-vis des salariés. Or, quand je vous entends parler de « solution extrême » -je ne sais plus si c'est le terme que vous avez employé- cela sent la dénonciation de votre part ! Je ne suis pas certain que ce serait une bonne solution pour la branche. On avait enfin réussi à signer un accord, quasiment à l'unanimité ; c'est dommage que l'on rencontre des problématiques dans son application.

La norme IFRS 19 pose des problèmes à vos commissaires aux comptes, mais nous, on a des explications à donner aux salariés. La CFE-CGC vous a rappelé que si l'accord posait un problème, il était possible d'en faire un autre avec les mêmes gratifications afin que les salariés ne soient pas perdants.

M. DESCORMIERS (CFCT).- Monsieur Decoutère, vous vous exprimez en tant que porte-parole de Casinos de France ou de l'ensemble des Organisations patronales ? Car la problématique de la norme IFRS 19 est imposée aux entreprises cotées en bourse et à celles qui ont fait le choix de l'appliquer. Or, certaines des entreprises relevant d'Organisations syndicales patronales présentes ne l'appliquent pas. J'aimerais donc entendre la position des différentes Organisations syndicales patronales sur le sujet.

M. COT (Casinos de France).- Monsieur Decoutère s'est exprimé au nom de Casinos de France. On nous accuse de vouloir revenir en arrière sur cet accord. Vous ne pouvez pas dire cela. Nous sommes confrontés à un problème qui serait le même si on trouvait une autre forme d'accord, car il faudrait provisionner de la même façon les primes à payer dans le futur.

Les commissaires aux comptes des grands groupes ne peuvent pas accepter que l'on ait un provisionnement aussi important à faire. Par contre, si nous arrivons à passer la première année -et c'est ce que nous allons faire-, l'année prochaine, le problème ne sera plus le même. Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas imaginer un instant que nous ne sommes pas honnêtes sur ce projet. Nous l'avons porté avec vous, en particulier avec la CFTC. Je vous donne l'assurance -et c'est bien pour cela que l'on a ajouté cette phrase- qu'à la fin 2012, on fera le point, afin de pouvoir relancer le processus pour l'année suivante. Donc s'il vous plaît, pas de procès d'intention.

M. DESCORMIERS (CFCT).- Il ne s'agit pas d'un procès d'intention. Nous avons proposé un accord qui a été étendu. Un avenant est proposé. Nous avons besoin de toutes les garanties pour que cet accord soit pérenne. Aujourd'hui, nous ne les avons pas.

M. LOVATO (ACIF).- L'ACIF a signé cet accord. Nous souhaitons qu'il perdure. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Par contre, un de nos confrères a un souci à régler par rapport à cette problématique de provision au regard de la norme IFRS. Nous le soutenons dans la recherche d'une solution qui permettrait à la fois de le sortir de cette problématique et de conserver cet accord. L'avenant proposé vise à passer cette année, qui est l'année difficile, mais très clairement, dans notre esprit, l'accord doit continuer et être renouvelé de façon indéterminée.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- André Decoutère a exprimé la position des 3 Organisations patronales.

(Intervention hors procès-verbal)

M. DESCORMIERS (CFCT).- La CFTC ne ferme pas la porte. Nous avons fait une proposition de modification du texte à laquelle nous n'avons pas eu de réponse. Peut-être vous faut-il du temps pour travailler la problématique d'une tacite reconduction d'un accord.

Par contre et si j'ai bien compris, Monsieur Decoutère, votre problème porte sur l'année 2012 et la provision que vous aurez à passer pour les premières demandes de médaille qui vont avoir lieu sur cet exercice.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Ça n'est pas tout à fait cela. Si l'avenant est à durée indéterminée, c'est considéré comme une provision à risques pour l'avenir dans l'entreprise. Les commissaires aux comptes vont donc se baser sur l'exercice

2012 pour calculer une provision, du type départ en retraite, afin de calculer le risque pour l'entreprise, ce qui nous obligera à inscrire le risque dans le bilan comptable.

Si on arrive à passer 2012 en versant la plus grosse partie -puisque, concernant Barrière, ce sont à peu près les mêmes montants que ceux de Casinos Modernes- une fois que l'on aura liquidé la première vague de paiements, les années suivantes représenteront des montants nettement inférieurs. La somme étant différente, on pourra argumenter auprès de nos comptables. Mais on a besoin de ce texte pour justifier que ce n'est pas un risque pérenne.

D'où la réponse à votre proposition. « *Tacite reconduction* » ne convient pas. On l'avait également imaginée et proposée.

M. DURAT (CFE-CGC).- Ce n'est pas parce que l'on n'est pas d'accord et que l'on a du mal à adhérer -quelle que soit la raison, la confiance, la compréhension, peu importe- que l'on ferme la porte. La porte est ouverte. Simplement, on n'a pas envie de se faire remonter les bretelles par les salariés et on n'est pas d'accord avec la formulation que vous proposez.

J'ai bien entendu l'explication très claire de M. Decoutère pour Casinos de France, mais comprenez-nous aussi. On ne fait pas de procès d'intention, nous !

M. DEZ (CFDT).- Monsieur Cot, ça n'est pas un procès d'intention, tout au moins pas de la part de mon Organisation syndicale, mais il est certain qu'il y a un manque de confiance. Ma confiance est un peu émoussée, mais je continue à essayer de tendre la main du mieux possible pour essayer de faire avancer les choses.

Par ailleurs, il ne faut pas se mettre à parler de négociation sur les rémunérations car on constate que, deux fois de suite, cela n'a abouti à rien, non pas en raison d'une mauvaise volonté des Organisations syndicales, mais parce que la porte s'est très vite fermée du côté des Organisations patronales. Ne mêlons donc pas cela avec ce point de l'ordre du jour.

Concernant le travail des commissaires aux comptes, il consiste aussi, quand il y a un problème de provision, à anticiper ! Ils ont les moyens de faire une projection sur les 5 ans sans avoir besoin que l'accord soit à durée déterminée. Vous pouvez leur dire « *on a dû faire le coup de lancement de la médaille la première année et après, vous avez juste à faire une provision sur le différentiel* ». Ils peuvent faire dès maintenant et pour les 5 prochaines années ce qu'ils feraient en octobre 2012. Pour moi, ça n'est donc pas un argument.

Mme la PRESIDENTE.- La partie patronale a demandé une suspension de séance

(La séance est suspendue quelques minutes.)

Mme la PRESIDENTE.- Nous reprenons.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Au nom des 3 Organisations patronales, nous avons vu que la CFTC cherche à garantir une sorte de tacite reconduction. Nous vous proposons d'explorer, éventuellement, d'autres pistes qui satisferaient nos financiers et vous, partenaires sociaux, et de revenir vers vous à la prochaine CPM pour vous indiquer si on en a trouvé.

Mme la PRESIDENTE.- Des commentaires ?

M. DESCORMIERS (CFCT).- Côté CFTC, nos juristes sont également sur le sujet. Nous reviendrons également avec une proposition la prochaine fois.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- D'accord.

MISE A LA SIGNATURE JUSQU'AU 15 DECEMBRE 2011 DE L'AVENANT N° (D.R.O.M) A L'AVENANT N° 14 (REGIME DE PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE)

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Deux Organisations syndicales de salariés, la CFTC et la CGT, et les 3 Organisations d'employeurs l'ont signé.

Mme la PRESIDENTE.- Des commentaires ?

MISE A LA SIGNATURE JUSQU'AU 15 DECEMBRE 2011 DE LA PROPOSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES PATRONALES SUR LES MINIMA CONVENTIONNELS POUR 2011

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Il n'y a eu aucune signature de l'accord.

Mme la PRESIDENTE.- Monsieur Maurin, de la DGT, a reçu un courrier de la CFDT relatif à l'absence de temps de négociations sur les salaires lors de la séance de novembre dernier. Monsieur Maurin indique également que depuis le 1^{er} janvier 2012, suite à la revalorisation du SMIC, les 2 premiers échelons sont à un niveau inférieur au SMIC mensuel. Voulez-vous ajouter quelque chose, Monsieur Dez ?

M. DEZ (CFDT).- La démarche s'est faite en deux temps. Une première série de courriers a été envoyée par nos syndicats locaux à chaque maire hébergeant sur sa commune un casino, afin de leur expliquer la situation. Ensuite, j'ai établi ce courrier que j'ai adressé à M. Maurin, M. Combrexelles et au ministre du travail.

Le but est de montrer la situation des salariés, qui est assez alarmante. Notre souhait est avant tout de trouver un moyen de continuer cette discussion qui a été interrompue dans sa lancée, puisque les Organisations patronales n'ont pas souhaité tenir la réunion de secours, programmée en décembre comme chaque année, au cas où la négociation sur les minima prenait plus de temps.

Il serait temps de montrer aux salariés que des efforts sont faits et de reprendre la négociation, d'autant que certains écrits proches des Organisations patronales de casinos montrent que le bilan de l'année précédente n'est pas si alarmant que cela. Je vous concède que ce ne sont pas les grandes heures des casinos, mais ça n'est pas si alarmant.

M. COT (Casinos de France).- Je pense que vous ne lisez pas les communiqués que nous faisons.

M. DEZ (CFDT).- Vous me connaissez, depuis que je suis dans la branche, ma source est le journal des casinos, en l'occurrence celui du 5 janvier 2012. Comme je l'ai dit, ce ne sont pas les grandes heures des casinos, mais il est écrit que ça n'est pas si alarmant.

Je pense qu'après deux années de suite sans évolution de la grille des minima, il est temps d'envoyer un petit signe. Je rappelle que fin 2010, on nous avait promis qu'il y

aurait de belles améliorations au niveau des NAO d'entreprises ; on ne les a pas vues. Toutes enseignes confondues, les retours que j'ai des NAO qui se sont déroulées ne correspondent pas à ce qui était attendu. S'il y avait eu une compensation au niveau des entreprises, j'aurais peut-être été plus modéré dans mes propos, mais ça n'est pas le cas.

M. COT (Casinos de France).- Je dirais la stricte réalité. En effet, l'ensemble de la branche progresse de 0,96 % -chiffres officiels du ministère de l'intérieur- mais cela ne signifie pas que tous les casinos aient progressé, loin s'en faut ! Plus de la moitié est encore en baisse d'activité par rapport à l'an dernier, et pour la troisième année.

Or ici, nous sommes en branche. La branche concerne tout le monde. Si, pour les 96 casinos qui sont en baisse, nous commençons à suggérer une augmentation de 2 ou 3 %, j'en connais qui seraient totalement dans la mouise. C'est pourquoi, en branche, on vous a fait la proposition la plus raisonnable possible. Nous ne pouvons pas aller plus loin. Je vous l'ai dit très clairement plusieurs fois.

Quant au fait que les salaires du premier niveau soient rattrapés par le SMIC, bien évidemment, ils seront augmentés au SMIC, mais pour le reste de la grille, nous vous avons fait une proposition, vous ne l'avez pas acceptée, nous le regrettons.

M. SARAGAGLIA (CGT).- Concernant les minima, l'augmentation du SMIC ne semble pas avoir été prise en compte, puisque la hausse des minima que vous avez proposée est faite sur l'ancienne base des salaires. A la CGT, nous pensons que c'est une des raisons pour lesquelles certaines Organisations syndicales n'ont pas signé, car comment voulez-vous expliquer que vous augmentez de 1,5 % si, un mois après, le SMIC lui-même augmente de 1 % ! Cela ne peut qu'être un point de blocage !

Tous les salariés ont besoin d'argent, on le répète depuis des années et plusieurs fois par an, mais là, on ne peut décemment pas leur dire "*les patrons de la branche sont très, très gentils, ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais ils te donnent 1,5 % de plus par mois ; cependant, le SMIC en représente plus de la moitié*" ! C'est un non-sens !

Notre Organisation vous propose de réfléchir à l'augmentation du SMIC et de revenir avec une autre proposition. Comme le disait la CFDT, si on avait donné du temps à la négociation, on aurait vu l'augmentation du SMIC, on aurait pu la prendre en compte et la négociation aurait été toute autre. Mais comme cela a été trop rapide, on n'a pas pu prendre en compte cette hausse du SMIC.

Nous vous demandons donc de vous positionner sur cette augmentation du SMIC, qui est obligatoire, et de faire une proposition sur de nouvelles bases des salaires augmentées du SMIC.

M. DESCORMIERS (CFCT).- Le fait que votre proposition ne tienne pas compte de l'augmentation du SMIC c'est la raison essentielle de notre non-signature des minima. Aujourd'hui, nous vous demandons de réfléchir à une nouvelle proposition qui tienne compte de cette hausse.

Monsieur Cot, merci de nous rappeler que nous sommes en branche. Notre proposition était raisonnable et, je pense, raisonnée. Nous avons tenu compte des problématiques de branche, du léger frémissement de la branche. C'est pourquoi nous avons proposé 2,5 % tout en tenant compte du taux de l'inflation.

Mme la PRESIDENTE.- D'autres commentaires ?

Trois fédérations de salariés souhaitent revenir sur la négociation de salaires lors de la prochaine séance de travail.

M. FONTAINE (FO).- Concernant FO, nous aussi voudrions qu'il y ait des négociations sur les minima, mais des négociations loyales et sincères, que le postulat de départ soit un état de la situation en tenant compte de l'évolution du SMIC, mais aussi d'un non-tassement de la grille, comme cela a été proposé. Nous voudrions que toute la grille profite des augmentations des salaires.

M. DURAT (CFE-CGC).- Pour nous également, si les négociations sont rouvertes, nous y participerons, en espérant que les niveaux supérieurs, 3 et 4, soient enfin pris en compte et ne soient pas toujours les derniers servis.

Mme la PRESIDENTE.- Monsieur Decoutère, vous souhaitez intervenir ?

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Pas du tout.

Mme la PRESIDENTE.- Je comprends qu'il y a une demande des syndicats de salariés pour rouvrir les négociations sur les salaires, sur la base du SMIC tel qu'il est depuis le 1^{er} janvier. Est-ce un point que l'on peut mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance ?

M. SARAGAGLIA (CGT).- Nous avons l'habitude de commencer les négociations sur les minima garantis entre septembre/octobre, souvent même en octobre/novembre. Si on dit que l'on voit cela la prochaine fois, donc en avril, on va mordre directement sur la prochaine négociation. Or, connaissant l'avancement des travaux sur ce sujet, à savoir que cela ne va pas super vite -à part pour cette fois-ci !- notre organisation propose que l'on en parle maintenant. On a le temps.

Mme la PRESIDENTE.- Quelle est la position des autres Organisations de salariés et Organisations patronales ?

M. DESCORMIERS (CFCT).- Au regard de la vitesse à laquelle avance l'ordre de jour, on a tout loisir de rouvrir des négociations aujourd'hui, au moins de discuter.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Concernant Casinos de France, nous ne sommes pas du tout disposés à rouvrir les négociations. Nous nous sommes largement exprimés lors des dernières paritaires. Les propositions qui ont été faites ont été refusées. Aujourd'hui, nous ne sommes pas mandatés pour aller plus loin et pour le moment, au regard des propos de M. Cot sur la conjoncture, nous n'avons pas envie d'aller au-delà.

Si certaines Organisations changeaient d'avis, nous sommes toujours preneurs d'une signature, mais en aucun cas nous ne rouvrirons les négociations sur les minima.

M. SARAGAGLIA (CGT).- Il me semble quand même que la donne a changé, puisque la base n'est plus la même ! Donc comment rester sur le même accord ?! Il faut faire une nouvelle proposition basée sur l'augmentation du SMIC pour les premiers niveaux de la grille.

M. DESCORMIERS (CFCT).- La base de notre proposition était indexée sur l'indice de l'inflation qui, depuis la dernière paritaire, a encore augmenté.

M. DEZ (CFDT).- On ne vous demande pas 10 % de hausse sur la totalité de la grille. On vous dit que l'effort réalisé par le Gouvernement sur la valeur du SMIC doit être repris comme base de discussion entre personnes sensées. On ne vous demande pas de faire des choses impossibles, mais la grille proposée ne peut pas être signée en l'état puisque son premier niveau, qui est au SMIC, affiche une valeur qui n'est pas l'actuel SMIC !

Ils nous reste deux sujets à aborder, vous avez donc le temps de refaire la grille afin que l'on se revoie demain matin pour discuter sur cette nouvelle base. On ne demande pas des miracles, on sait très bien que ça ne sera pas accessible, mais au minimum de rediscuter, car l'an dernier, vous avez fermé la porte assez vite.

Mme la PRESIDENTE.- Souhaitez-vous une suspension de séance ?

M. LOVATO (ACIF).- Non.

M. DURAT (CFE-CGC).- Nous sommes d'accord avec les autres Organisations syndicales de salariés concernant la base de calcul. De plus, il faut en profiter pour que les niveaux 3, 4 et 5, donc les salariés de l'encadrement, cessent d'être les derniers et peu servis. Dans nos casinos, ces personnels sont dévoués et s'impliquent pour faire tourner les entreprises selon l'organisation du travail que vous fixez. Or, quand il s'agit de négocier les salaires pour eux, c'est toujours rien ou quasiment rien si la météo est bonne ! C'est pourquoi nous sommes d'accord et prêts à toute discussion afin que ces salariés soient pris en compte, ne serait-ce que dans la discussion.

M. TIRAT (FO).- Nous sommes en attente de véritables négociations sur la base des minima conventionnels. Nous le répétons à chaque fois, les minima conventionnels ne s'appliquent pas de manière virtuelle, puisqu'ils touchent 63 % du personnel de la branche.

Sur la méthode utilisée pour négocier, dès lors qu'en ouverture de séance, vous arrivez avec une proposition ferme, définitive et inamendable, nous ne sommes pas dans une négociation loyale et sérieuse. Chaque Organisation de salariés avait des propositions de revalorisation des minima différentes, qui ont été amendées tout au long des débats, mais nous avons été les seules à le faire. Pour que les débats vivent, il serait bon qu'il y ait une inter-activité entre les propositions des Organisations syndicales de salariés et les positions de la partie patronale.

Aujourd'hui, nous sommes dans un lieu un peu symbolique : la maison des jeunes sourds. J'espère que cela ne présume pas du dialogue social que l'on veut mettre en place dans cette branche, car cela fait un petit moment que nous avons l'impression que les négociations sont touchées par la surdité !

Mme la PRESIDENTE.- Pour faire la synthèse, j'entends que les différentes Organisations de salariés souhaitent poursuivre la négociation sur les minima conventionnels. Elles seraient prêtes à entamer le débat aujourd'hui ou demain, puisque nous avons quasiment épuisé l'ordre du jour et que nous disposons de temps .

Cela dit, j'entends que, du côté des Organisations patronales, la négociation sur les salaires n'était pas à l'ordre du jour de cette CPM. Le point de l'ordre du jour avait pour objet de savoir si l'accord avait été signé ou non. Je n'ai pas entendu un refus de sa part de négocier lors de la prochaine commission, en avril.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Peut-on faire une suspension de séance ?

(La séance est suspendue quelques minutes.)

Mme la PRESIDENTE.- Nous reprenons. La parole est aux Organisations patronales.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Pour Casinos Modernes, nous ne sommes pas favorables à une poursuite des négociations. Il avait été convenu que l'accord serait mis à la signature au 15 décembre. Je considère que les négociations sont closes, avec une petite réserve : la possibilité de maintenir l'accord à la signature jusqu'à la fin de la semaine.

Je pars du principe que ce qui a été souligné par M. Cot est juste. La proposition qui a été faite tient compte de l'ensemble des situations des casinos en France. Elle permet

notamment aux casinos en grande difficulté d'avoir un point de repère qui ne soit pas totalement inatteignable.

Par ailleurs, en négociant les salaires, je me verrais mal mettre un accord à la signature pour, un mois après, changer d'avis. Cela n'aurait pas de logique. J'assume la position patronale de décembre. Par conséquent, pour mon Organisation, il n'y aura pas de réouverture des négociations avant les prochaines négociations qui auront lieu à la rentrée 2012.

M. LOVATO (ACIF).- A l'ACIF, nous ne souhaitons pas rouvrir les négociations. Je suis d'accord avec la proposition de M. Castaldo de laisser à la signature la proposition faite afin de tenter de la voir signée dans les jours qui viennent.

M. COT (Casinos de France).- Casinos de France est tout à fait sur la même ligne que les 2 autres Organisations patronales.

M. DURAT (CFE-CGC).- Qu'est-ce qui vous faire croire qu'il y a encore une chance de voir l'accord signé si vous ne le modifiez pas et si vous refusez même une ouverture des discussions ?! À moins qu'il y ait des coups de téléphone bilatéraux, je ne sais pas !

M. DEZ (CFDT).- Je ne vois pas du tout l'intérêt de prolonger la mise à la signature. A la CFDT, on ne va pas changer d'avis dans les jours qui viennent. On aurait regardé d'un œil différent s'il y avait eu une vraie proposition.

Une remarque me brûle la langue. Vous avez passé beaucoup de temps en interruption de séance pour pas grand-chose. Je trouve cela dommage.

M. TIRAT (FO).- Nous ne pouvons que déplorer une telle position de la part de la partie patronale, qui reste de fermeté, comme depuis le début, puisque sa proposition était ferme et non amendable. Aujourd'hui, je m'étonne du discours tenu pour justifier de la non-réouverture des négociations sur les minima.

Monsieur Castaldo dit qu'il ne serait pas logique de proposer un accord pour, un mois après, revenir dessus. Auriez-vous 2 logiques différentes pour les minima et la médaille du travail ? Pour cette dernière, nous avons un accord signé ; or, moins de 2 mois après, vous essayer de revenir dessus ! Si vous avez des principes, appliquez-les jusqu'au bout et à la totalité du périmètre de négociation dans la branche !

M. SARAGAGLIA (CGT).- Nous rejoignons toutes les Organisations de salariés qui se sont exprimées et les propos de Jean-Christophe Tirat sur le retournement de situation possible sur un accord que les syndicats patronaux auraient mis à la signature. Ça n'est pas un retournement de situation, c'est la responsabilité patronale d'avoir des salaires au dessus du SMIC. Car là, on parle de l'augmentation du SMIC. Il ne s'agit pas revenir en arrière, mais de mettre à niveau quelque chose qui est nécessaire.

On parle de salariés qui sont en grande détresse, surtout ceux qui sont aux minima. Or, il y en a beaucoup, beaucoup. Le fait de prendre en compte l'augmentation du SMIC serait responsable. Il est de votre responsabilité de le faire et ça ne serait en aucun cas un pas en arrière.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Concernant l'accord sur la médaille du travail, la différence avec les minima, c'est qu'un accord a été signé. On parle d'avenant probable, possible ou souhaité. D'un point de vue technique, ça n'est pas le même débat.

Pourquoi souhaitons-nous donner quelques jours supplémentaires à la signature de l'accord ? La réponse est très simple -et il n'y a pas de coup de fil bilatéral en dehors de la

CMP- : étant convaincus que la proposition est juste, nous essayons de lui donner une chance supplémentaire. Nous avons entendu la position des Organisations syndicales de salariés qui est de ne pas signer, mais cela vous donne quelques jours supplémentaires pour retourner vers vos mandants ; compte tenu du contexte il n'est pas impossible que, de votre côté, vous ayez plus de salariés qui souhaitent aller à la signature. Côté patronal, nous ne le savons pas.

Aujourd'hui, nous entendons bien qu'il n'y aura pas de signature. Néanmoins, s'il y en avait une, cela permettrait aux prochaines négociations de partir sur des bases par définition plus élevées. C'est le jeu de la négociation d'une année sur l'autre.

Sans vouloir rejeter la balle dans un camp ou dans l'autre, de savoir à qui revient la faute de ne pas avoir signé il y a un an, de ne pas vouloir signer l'accord actuel, si on regarde les négociations de salaires de la branche sur dix ans, à chaque fois, des augmentations ont été signées entre 1 % et 2 %. C'est cela qui a permis d'élever peu à peu la grille des salaires. C'est peut-être insuffisant, mais cela a le mérite, peu à peu, de suivre l'inflation, le coût de la vie. Parfois, si on a un temps en retard -c'est le cas au 1^{er} janvier, puisque les négociations ont eu lieu entre septembre et novembre- il est rattrapé lors de la négociation suivante.

Indépendamment de savoir si les grilles sont trop basses ou au niveau où elles devraient être, il ne faut pas regarder ce qui se passe sur un mois ou deux, mais sur un an, voire plusieurs années. C'est pourquoi on souhaite accorder quelques jours supplémentaires. C'est, aussi, une manière de faire un petit pas en avant. Et pour le coup, quelque chose qui me picore la langue aussi, c'est le fait que la suspension de séance ait permis aux Organisations patronales de se mettre d'accord pour allonger le délai de mise à la signature de l'accord, car au départ, nous n'étions pas tous d'accord sur ce point !

Cela peut paraître une petite avancée, mais aujourd'hui, on n'a plus de marge de manœuvre. Nos syndicats considèrent que les négociations sont terminées. On ne peut pas vous faire d'autres propositions.

M. DEZ (CFDT).- Depuis quelque temps, à la dernière CPM et encore plus aujourd'hui, j'ai l'impression qu'entre Organisations patronales et Organisations syndicales, il y a une barrière de la langue. Comment pouvez-vous penser que l'on puisse signer une grille salariale dont les 2 premiers niveaux sont en dessous du SMIC ?! Comment pouvez-vous l'imaginer ?!

Tout à l'heure, avant la suspension qui n'a conduit à rien -à part le fait d'être un peu longue, mais c'est votre choix- on vous demandait juste de reprendre la grille et de recalculer en tenant compte de l'augmentation du SMIC qui a eu lieu en janvier 2012. On ne vous demandait rien de plus. Et là, vous nous redites « *Par gentillesse, au cas où l'un aurait un moment d'égaré, une amnésie du poisson rouge à faire 3 tours de la salle et à oublier l'endroit où nous sommes, on va laisser la grille à la signature !* » Mais les 2 premiers niveaux étant en dessous du SMIC, cette grille ne peut être signée en l'état !

Le Gouvernement -entre autres M. Fillon- a mis en place une commission de surveillance de la négociation. Régulièrement, au ministère du travail, une réunion de cette commission se tient avec, comme première question de la personne qui l'anime « *pourquoi les grilles de certaines CCN sont-elles encore en dessous du SMIC ?* ». Alors que, depuis toujours, la grille est au dessus, on ne va pas commencer à en signer une sur laquelle deux niveaux sont en dessous du SMIC et alors même que, dans d'autres branches, on essaie de faire des rattrapages pour que le premier niveau soit au moins égal à celui du SMIC ! C'est simple à comprendre !

M. DURAT (CFE-CGC).- Le problème des négociations en CPM, c'est que cela manque de langage de vérité.

Monsieur Castaldo, vous nous dites que laisser une semaine de plus nous permettrait de revenir vers les salariés, mais quel syndicat pourrait justifier d'avoir signé une telle grille après que ses mandants le lui ait conseillé ?!

A la CGC, nous sommes très sensibles au fait que des niveaux soient en dessous du SMIC, par justice sociale, car on ne peut pas concevoir que cela puisse exister dans une branche professionnelle, quelle qu'elle soit. C'est inacceptable.

Par ailleurs, encore une fois -et je le répéterai tant que nous serons ici autour de la table-, on ne peut pas accepter que, lorsqu'il y a des négociations de salaire de branche, les niveaux de l'encadrement soient les derniers ou les moins bien servis. C'est inacceptable.

Disons-nous la vérité : vous représentez des gens qui vous donnent des directives pour les négociations de salaires ; à ce titre, vous faites votre travail, on ne vous en veut pas. Nous, on fait le nôtre, on n'a pas les mêmes mandants. On a un intérêt commun, la survie des entreprises. Le problème c'est que, chaque année, nous ne pouvons que dire aux salariés, notamment de l'encadrement, qu'ils sont les derniers servis ou les peu servis. Et d'ailleurs, on n'a même plus besoin de le leur dire ! Ils le savent et en sont excédés ! Donc, imaginez les niveaux 1 et 2, c'est encore pire !

Quand nous, CFE-CGC, on demande 1,5 % pour les salariés de l'encadrement, ce n'est même pas nous qui le disons, on ne fait que porter leur demande. Donc à la CFE-CGC, on ne va aller voir personne, car on les a déjà vus. Le pouvoir économique n'est pas de notre côté, il est du vôtre.

M. COT (Casinos de France).- J'entends parler de niveau 1 et de niveau 2. Il y a une petite erreur. Le niveau 1, ce sont les indices 100 et 105. Avec la proposition que nous avons faite, seul l'indice 100 est en dessous du SMIC. Quant au niveau 2, il n'est absolument pas concerné.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Quant au fait de ne pas pouvoir signer une grille qui commence avec un niveau en dessous du SMIC, je veux bien l'entendre, mais il se trouve que l'accord est proposé à la signature depuis le 15 décembre.

M. DEZ (CFDT).- Et alors ?

Monsieur Cot, votre proposition était : pour le niveau 1, indice 100 de 2 % et, à partir de l'indice 105, de 1,5 %. Nous sommes d'accord ? À l'époque, on avait demandé à M. Decoutère de nous repréciser que c'était uniquement l'indice 100 pour lequel 2 % était proposé.

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- 2 % sur les deux indices du niveau 1, les indices 100 et 105.

M. DEZ (CFDT).- 2 % sur le niveau 1. L'indice 105 est à 1 404 €. Avec votre proposition, l'indice 100 sera à 1 423 €. Donc, on tasse de nouveau la grille et cela ne vous dérange pas ! Dans les minutes, je pense qu'il avait été précisé que c'était uniquement l'indice 100.

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Non. Le niveau 1 augmentait de 2 % et l'accord qui vous a été envoyé par mail tenait compte de cette augmentation de 2 % pour les indices 100 et 105.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- « 2 % sur le niveau 1, indices 100 et 105 et 1,5 % sur l'ensemble des autres niveaux. » C'est en page 18 des minutes.

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- C'est conforme à l'accord qui vous a été envoyé début décembre.

M. DURAT (CFE-CGC).- La CFE-CGC ne voudrait pas déranger, mais j'essaye de vous expliquer les ressentis du terrain des salariés de l'encadrement. Sur les niveaux 1 et 2, on est entièrement d'accord, mais qu'avez-vous à dire à ces salariés de l'encadrement que vous n'augmentez quasiment jamais ou très peu ? J'aimerais que l'on en parle, car chaque année, on leur donne soit des misères, soit rien ! Or, ils existent encore ! Excusez-nous de vous avoir dérangés !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Les cadres représentent à peu près 17 % de l'effectif.

M. DURAT (CFE-CGC).- Et donc, on les bat d'un revers de main !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Non, cela veut dire qu'on ne les ignore pas du tout.

M. DURAT (CFE-CGC).- Dans les faits et les actes, ils ne sont pas vraiment pris en compte.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Je veux dire que l'encadrement, ce n'est pas 2 % de l'effectif des casinos. C'est très important...

M. DURAT (CFE-CGC).- ...merci de souligner cela, Monsieur !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Et concernant leur suppression dans la grille de salaires, historiquement, en CPNE, on avait souhaité mener un travail sur les structures de rémunération et un travail sur le positionnement des MCD qui est en cours et qui a vocation à essayer de mettre tout cela en perspective. Je crois que ce travail s'achève.

Ça n'est pas pour botter en touche, la partie patronale n'ignore pas l'existence des cadres. Ça n'est ni possible, ni imaginable.

M. DURAT (CFE-CGC).- A la CFE-CGC, on aimerait parler du positionnement des MCD. On en parlera quand le sujet se présentera en CPNE et d'ailleurs, je serai présent à la prochaine séance.

Ce dont ont besoin les salariés de l'encadrement que nous représentons, cadres ou agents de maîtrise, c'est surtout de deux choses : le respect de leur hiérarchie et son pendant au niveau de la rémunération. Ce n'est pas à vous, les professionnels des ressources humaines, que je vais expliquer cela ; vous le savez mieux que moi.

Quand on regarde l'historique de l'élévation des niveaux des salaires de l'encadrement de la branche casinos, cela fait peur. A la CFE-CGC, jusqu'à présent, on avait un positionnement souple. Aujourd'hui, c'est terminé. On entend faire entendre notre voix. Cet historique est inacceptable. Nous sommes ouverts à toute proposition qui pourrait faire avancer ces statuts dans vos casinos, statuts qui font tourner vos entreprises.

Ce n'est pas un procès d'intention, c'est notre travail, que l'on soit MCD, encadrant, responsable de salle, mais cela doit être pris en compte. A chaque fois que l'on se retrouve autour d'une table, en fin d'année, notamment pour les minima, on ne peut pas ne parler que d'un ou deux niveaux. Il faut parler de tout le monde.

À la CFE-CGC, on est très sensibles aux niveaux 1 et 2, on est bien conscient que c'est de la justice sociale, mais il arrive un moment où cela suffit.

La CGT rigole car ils ne sont pas habitués à entendre la CFE-CGC parler ainsi !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Il y a un autre phénomène qui est la faible représentativité des niveaux cadres et agents de maîtrise dans la branche. C'est assez étonnant. On doit travailler là-dessus. Historiquement, pourquoi y a-t-il 17 % de cadres dans les casinos ? Parce que notre réglementation positionne des membres du MCD dans les casinos et que l'on est obligé d'avoir un certain nombre de membres de MCD dans la partie « cadres ». On a donc beaucoup de salariés de niveaux 1, 2, 3, 5 et 6. Le niveau 4, donc les agents de maîtrise, est presque passé à la trappe.

C'est un problème de fond. Cela perturbe les négociations relatives aux cadres. Il faudrait peut-être aussi se pencher sur ce niveau 4, agent de maîtrise, et arriver à mieux travailler sur le positionnement des agents de maîtrise et des cadres. Je n'ai pas le pourcentage d'agents de maîtrise, mais on pourrait essayer de l'avoir pour une prochaine fois.

Mme la PRESIDENTE.- Sur la question des salaires, la partie patronale propose de laisser jusqu'à la fin de la semaine l'accord à la signature qui l'était jusqu'au 15 décembre. J'entends que les syndicats de salariés ne souhaitent pas le signer. Je vous propose donc de passer à un autre point.

M. FRANCOIS (FO).- Si votre proposition vous semble aussi juste et appropriée, dans le cas où il n'y aurait pas d'accord de branche, je vous invite à l'appliquer dans vos entreprises, et toutes vos entreprises.

M. SARAGAGLIA (CGT).- C'est-à-dire ?

M. FRANCOIS (FO).- Je me comprends.

Mme la PRESIDENTE.- Le point suivant de l'ordre du jour porte sur les classifications. Il était question d'établir un calendrier de travail sur l'année 2012...

M. SARAGAGLIA (CGT).- ...les syndicats de salariés souhaitent une suspension de séance.

M. DEZ (CFDT).- Si je peux me permettre, on bataille depuis longtemps pour que les CPM se tiennent sur deux jours. Si la toute première réunion sous votre présidence se termine à 15 heures, cela va convenir à la partie patronale, mais pas à nous ! Je trouve dommage que l'on en reste là sur les minima.

M. SARAGAGLIA (CGT).- Exactement !

M. DEZ (CFDT).- Il va falloir que les Organisations patronales arrêtent de plus ou moins s'endormir lors des débats ou de camper sur leurs positions sans vouloir faire avancer quoi que ce soit. Il y a un problème d'échange et de discussion. Nous, on vient avec l'envie de rediscuter, car on trouve que, l'an dernier, cela s'est arrêté trop vite. On souhaitait une suspension de séance pour rediscuter et, pourquoi pas, faire une nouvelle proposition, car nous, les suspensions de séance que nous demandons, elles serviront certainement à quelque chose !

Reprendre à 14 heures, pourquoi pas, mais ça ne sera pas pour bâcler la fin de l'ordre du jour avec les classifications et les questions diverses.

Mme la PRESIDENTE.- Il n'y avait aucune intention de bâcler quoi que ce soit. On a laissé le temps à la négociation. Je vous indiquais juste qu'il reste 2 points et je proposais d'établir la suite des opérations en fonction de ces 2 points.

Est-il judicieux de s'arrêter maintenant ? Voulez-vous reprendre nos travaux d'ici à un quart d'heure ou aller déjeuner ?

M. SARAGAGLIA (CGT).- On a besoin de se parler. Notre Organisation souhaitait une suspension de séance pour se mettre d'accord avec les autres Organisations.

Mme la PRESIDENTE.- Sur les classifications ?

M. SARAGAGLIA (CGT).- Non, sur les minima.

M. FONTAINE (FO).- Contrairement aux Organisations patronales, nous n'avons pas fini le point sur les minima.

M. SARAGAGLIA (CGT).- On souhaite faire une suspension de séance pour avoir le temps de se parler et, ensuite, reprendre les travaux. Reprenons la séance à 14 h 30 et nous, entre Organisations syndicales de salariés, on se voit à 14 heures.

M. LOVATO (ACIF).- Très bien.

(La séance, suspendue à 12 heures 10, reprend à 14 heures 45)

Mme la PRESIDENTE.- Nous reprenons. Les Organisations syndicales de salariés souhaitaient revenir sur les salaires.

M. DEZ (CFDT).- Nous revenons sur le fait de faire avancer la négociation sur les minima. Ce matin, certains intervenants d'Organisations patronales ont rappelé les volontés diverses concernant ces négociations. Jusqu'à présent, il y avait la volonté que les grilles démarrent un peu au-dessus du SMIC. Or, maintenant, de plus en plus, on arrive au niveau du SMIC et sur votre dernière proposition, on a même un premier niveau qui est en dessous.

On a une proposition à vous faire, qui tient compte de ce que vous avez pu nous dire à certains moments sur la conjoncture, afin de vous montrer que l'on est conscient et lucide de la situation actuelle des établissements de jeu, mais qui tient compte aussi de ce qui nous tient à cœur : que le niveau 100 soit à la réelle valeur du SMIC, 1 398,37 €.

Et, pour essayer d'éviter d'aggraver le tassement actuel de la grille, il faut que la grille parte de l'écart entre chaque niveau de la dernière grille négociée :

Indice 100 : 1 398,37 €
Indice 105 : 1 422,14 €
Indice 110 : 1 429,83 €
Indice 115 : 1 469,20 €
Indice 120 : 1 533,05 €
Indice 130 : 1 622,10 €
Indice 135 : 1 684,48 €
Indice 140 : 1 746,86 €
Indice 155 : 1 934,02 €
Indice 175 : 2 172,84 €
Indice 205 : 2 545,31 €
Indice 230 : 2 855,72 €

Mme la PRESIDENTE.- Est-ce la position de la CFDT ou celle d'une intersyndicale ?

M. DEZ (CFDT).- C'est une proposition commune des 5 Organisations syndicales de salariés.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Sans avoir fait les calculs, on revient à votre première proposition de novembre ?

M. DEZ (CFDT).- Non, on est en dessous.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Pas de beaucoup !

M. DEZ (CFDT).- Si.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- En pourcentage, cela fait combien ?

M. DEZ (CFDT).- De l'ordre de 2,2 %.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Par rapport à notre proposition à nous ?

M. DEZ (CFDT).- Non. Les calculs que l'on a faits le sont à partir de la grille existante, c'est-à-dire signée.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Sur le niveau 105, cela fait +3,27 %.

M. TIRAT (FO).- C'est la seule catégorie qui soit sur un seuil supérieur, car c'est là que le risque de fusionnement des deux indices était le plus important. La moyenne générale de la grille est à 2,2 % alors que la proposition faite par les Organisations syndicales en novembre était à 2,5 %.

Aujourd'hui, ce type de mécanisme permet d'éviter le tassement de la grille, donc de conserver une différenciation salariale entre les différentes fonctions de nos entreprises, ce qui est le propre de la valorisation de chaque salarié. Je rappelle aussi les principes fondateurs qui nous ont amenés à négocier cette règle et la mise en place de ces grilles. Initialement, le but n'était pas d'avoir un indice 100 au niveau du SMIC. Aujourd'hui, en raison des années d'échec des négociations, ce niveau s'est retrouvé très largement en dessous du SMIC, mais la philosophie initiale de départ était d'avoir un niveau 100 supérieur de 4 % au SMIC.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans ce contexte, mais essayer de pondérer le tassement de grille est le moins que l'on puisse faire.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Cela demande réflexion. Quand on augmente le deuxième indice de 3,28 % et qu'ensuite, on est à une tendance à 2,2 % alors forcément, on tasse vers le bas. Il faut que je refasse vos pourcentages afin d'être sûr que l'on parle bien de 2,2 %.

M. DEZ (CFDT).- On ne tasse pas vers le bas.

M. COT (Casinos de France).- Les indices 105 et 110 sont totalement écrasés. Votre logique n'est donc pas respectée.

M. TIRAT (FO).- Libre à vous de faire une proposition plus avantageuse. On est preneur !

M. SARAGAGLIA (CGT).- C'est bien beau de critiquer notre proposition, mais elle est quand même meilleure !

M. DECOUTERE (Casinos de France).- On ne critique pas. On essaye de comprendre sachant que, pour nous, ce matin, les négociations étaient closes.

Mme la PRESIDENTE.- La délégation patronale souhaite-t-elle étudier la proposition des organisations syndicales de salariés ? Voulez-vous une suspension de séance ou donner votre position dès à présent ?

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Pour Casinos de France, nous nous sommes exprimés.

M. LOVATO (ACIF).- Nous n'avons rien à ajouter.

Mme la PRESIDENTE.- Vous ne souhaitez pas étudier la proposition intersyndicale ? Vous restez sur la position de la grille qui est toujours ouverte à la signature jusqu'à la fin de la semaine ?

M. DEZ (CFDT).- On souhaiterait une réponse claire et nette plutôt que des petits hochements de tête. Madame la Présidente a insisté deux fois pour essayer d'avoir une position. De notre côté on refait une proposition, on se bat depuis ce matin pour essayer de relancer une discussion importante pour les salariés et pour la branche. Nos efforts méritent au moins une réponse argumentée.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Il n'y aura pas de réponse sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui et sur lequel nous n'avons pas eu le temps de travailler. Il n'est pas question que l'on donne une réponse sur la proposition que vous venez de faire. On l'a notée, on regardera l'équilibre de la grille, mais celui que vous proposez est très loin de notre proposition. Il est donc fort peu probable que l'on accepte ces montants.

M. DURAT (CFE-CGC).- Nous pouvons donc penser que les négociations ne sont pas closes. Ne vous énervez pas, c'est une question ! J'essaie de déduire quelque chose de cohérent. Il est tout à fait normal que vous ne puissiez pas répondre ; j'en déduis donc que les négociations ne sont pas closes.

M. LOVATO (ACIF).- Concernant l'ACIF, nous ne reprendrons pas les négociations.

M. DURAT (CFE-CGC).- Au moins, c'est clair.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Hormis le débat sur le seul niveau 100, pour nous également, il n'est pas possible de relancer une négociation sur les salaires. Certes, l'effort de la partie salariale qui consiste à refaire une grille de salaire avec 1,5 % d'augmentation est louable, mais c'est un pas que nous ne voulons pas franchir.

Une proposition est sur la table. Elle peut être signée dans quelques jours. D'un point de vue légal, faut-il ou non mettre le niveau 100 au niveau du SMIC en faisant un complément ? À la rigueur, selon moi, c'est le seul débat qui pourrait avoir lieu.

Cela, c'était pour les négociations de 2011. Celles de 2012 auront lieu comme chaque année, la porte est toujours ouverte, mais pour des négociations de 2012. Aujourd'hui, elles ne sont pas à l'ordre du jour.

M. DESCORMIERS (CFCT).- Nous pouvons tirer le constat que nous sommes venus vers vous 3 fois, avec 3 propositions différentes. Nous avons 3 fois considérablement baissé nos demandes. On ne peut que constater que vous êtes arrêtés à votre proposition initiale à savoir : « *vous acceptez ou il n'y aura pas de négociations* » !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Il ne s'agit pas de vous dire "*vous acceptez ou il n'y aura pas de négociation*" il y a eu négociation...

(réactions dans la salle)

M. DEZ (CFDT).- Il n'y a eu aucune négociation ! Vous allez devoir revoir ce qu'est la définition du mot « négociation ». C'est faire le pas nécessaire pour que les choses avancent. Or vous, les 3 organisations syndicales patronales, êtes venues avec une proposition

en disant que c'était la seule. C'est la deuxième année que vous réservez la même chose en disant "c'est cela ou rien".

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Ne refaites pas l'histoire, il y a eu 2 réunions et beaucoup de discussions

M. DEZ (CFDT).- Non ! Il y a eu beaucoup de propositions de notre part, mais pas de votre côté.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- On a suffisamment discuté.

M. DEZ (CFDT).- Non !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Si on n'arrive pas à un accord, je le regrette autant que vous. Maintenant, ça n'est pas pour vous refaire à chaque fois le même discours, c'est une proposition honnête, qui prend en compte la situation de l'ensemble des casinos. Il est dommage de ne pas la signer, car je pense que, dans les casinos, notamment ceux où il y a une absence de représentation syndicale -et beaucoup sont concernés-, cela permettrait au moins d'avancer.

M. DEZ (CFDT).- Arrêtez ! Même dans ceux où il y a des syndicats, cela n'avance pas plus !

M. TIRAT (FO).- Au bout d'un moment, il faut appeler un chat un chat. Arrêtons de parler de négociation alors que les discours se limitent systématiquement à des propositions unilatérales de votre part, sur lesquelles les Organisations syndicales de salariés s'échinent à faire des contre-propositions constructives, mais que vous balayez toujours d'un revers de main.

Aujourd'hui, dans la branche, l'état du dialogue social se limite à des propositions de votre part, que nous devons accepter ou pas. Ça n'est pas du dialogue social. Dans un tel contexte, on ne pourra pas avancer sereinement sur les différents sujets que nous avons à aborder ensemble.

Comment voulez-vous que les Organisations syndicales puissent avoir confiance face à une attitude systématique qui est de ne pas bouger de lignes, à rester réfractaire à toute sorte d'argumentaire, allant même jusqu'à demander la renégociation d'accords librement négociés entre les parties ! Si on veut que les travaux de cette commission soient constructifs, il faut que l'on se « bouge tous les fesses » et que l'on revienne sur terre.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Pour que ce soit constructif, il faut savoir signer un accord et, à la fin de l'année, renégocier pour 2012. Pour moi, la construction ne s'arrête pas sur un mois, c'est une avancée qui, effectivement, peut prendre plusieurs mois. C'est une autre vision du dialogue social dans le temps. La partie patronale vous indique qu'elle ne peut pas aller au-delà de ce qui est proposé. Je peux comprendre que vous ne soyez pas satisfaits, mais il ne faut pas en conclure que le dialogue social est délétère ou que la partie patronale refuse systématiquement de faire des avancées. La conclusion me paraît un peu hâtive.

M. TIRAT (FO).- Je ne pense pas qu'elle soit aussi hâtive que cela. Depuis ce matin -et les minutes en témoigneront-, vous avez plusieurs fois insisté sur le fait qu'il serait dommage et préjudiciable pour les salariés de ne pas signer cet accord salarial, tout en insistant sur le fait que ce serait le point de départ des négociations de l'année prochaine.

Je ne veux pas présumer de ce que seront les négociations de 2012 mais déjà, si comme postulat de départ vous suspendez les négociations ultérieures à la signature par les Organisations syndicales de cet accord-là, permettez-moi de penser que cela s'appelle du

chantage et pas autre chose. En d'autres termes, si, pour espérer être entendus sur nos revendications l'année prochaine, nous devons signer un accord dont personne ne veut, je suis désolé, mais à titre personnel, je prends une telle manœuvre comme du chantage.

M. DURAT (CFE-CGC).- On ne peut pas mettre en balance cette hypothétique négociation de l'année prochaine, car si l'historique de la branche appuyait ce raisonnement, il serait redevable, mais ça n'est pas le cas ; l'historique dans la branche est catastrophique !

On va parler vrai, Monsieur Castaldo, c'est catastrophique ! Regardez les années en arrière. La seule fois où vous avez fait des augmentations significatives et respectables pour les salariés de la branche, c'était en 2004 ou 2006, quand il y a eu le mouvement de grève nationale. C'est la vérité ! C'est incroyable que, dans cette branche -ou une autre d'ailleurs- il faille passer par le conflit !

Quel est ce raisonnement ?! Depuis 2004, vous avez quand même gagné un peu d'argent ! Et tant mieux que les casinos en gagnent ! Depuis quelque temps, ils accusent un creux, c'est un peu par vagues, mais très honnêtement, si vos mandants avaient décidé un peu plus que ce que vous avez proposé, je ne suis pas sûr que l'on aurait fermé 50 % des casinos en France et qu'il y aurait eu 50 % des salariés des casinos au chômage !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Si l'historique était si catastrophique, vous ne devriez pas être surpris des négociations actuelles...

M. DURAT (CFE-CGC).- ...on n'est pas surpris, on est excédé de vivre la même chose chaque année !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Or, ce n'est pas le sentiment que j'ai. Vous avez l'air surpris que la proposition ne puisse pas être plus élevée. Donc sur l'historique, ne soyons pas si négatifs.

M. DURAT (CFE-CGC).- Il faut tous être responsables, honnêtes et objectifs, mais à un moment, il faut se dire les choses : on ne peut plus continuer ainsi, arrêtez !

M. DESCORMIERS (CFCT).- On a l'impression qu'il y a des points d'écart entre les 2 propositions, mais quel est l'écart entre nos 2 propositions ?!

M. SARAGAGLIA (CGT).- J'irai totalement dans le sens de la CGC... Eh oui, Monsieur Castaldo !

M. DURAT (CFE-CGC).- Tout arrive !

M. SARAGAGLIA (CGT).- Sachez, Madame la Présidente, que M. Castaldo est le roi de la provocation.

Pour mémoire, notre organisation le rappelle chaque année lors de la tentative de négociation d'une pseudo et illusoire augmentation des minima garantis, à l'époque où les casinos gagnaient énormément d'argent, qu'ils avaient une progression à 2 chiffres, entre 10 et 12 % d'augmentation des produits bruts des jeux, les augmentations des minima étaient proches de 0, voire de 0 certaines années.

Quand notre camarade de la CGC parle d'un historique catastrophique, je le rejoins totalement. Or, Monsieur Castaldo, on n'est pas content de cet historique ! Que des gens gagnent de l'argent ne me pose pas de problème ; par contre, que les salariés qui font gagner de l'argent à ces personnes sans en gagner elles-mêmes, pose des problèmes à mon Organisation !

Pour mémoire, les premiers niveaux de la grille étaient de l'ordre 200 € au dessus du SMIC. Pourquoi n'y est-on plus ? Car il y a eu un problème, lors du passage francs/euros.

Entre 1999 et 2002, la progression des casinos était entre 12 à 18 %. ! De 2002 à 2004, on est passé à 4, puis 5 %. En 2005 cela a stagné et en 2008, selon vous, cela a commencé à baisser, mais sur quoi ? Sur les gains enregistrés les années précédentes. En effet, d'année en année, les gains ont diminué. Certaines entreprises ont investi démesurément, mais ce n'est pas à leurs salariés de payer leurs politiques économiques !

Monsieur Castaldo, vous parlez d'historique, mais vous n'auriez pas dû, car cela nous fait penser qu'une fois de plus, on n'aura rien ! Il faut entrer dans un rapport de force pour arriver à obtenir quelque chose. On est agacé de cela. Notre organisation a du mal à accepter que le premier niveau de la grille soit au SMIC ! Comment accepter cela ?! Pour nous, c'est une hérésie ! C'est impossible ! On travaille dans un casino Monsieur Castaldo, le travail de nuit, les jours fériés qui n'existent pas, les rythmes différés, pratiquement les 3/8...

M. DESCORMIERS (CFCT).- ...le travail du dimanche.

M. SARAGAGLIA (CGT).- Certaines entreprises, d'ailleurs, sont obligées de fermer le dimanche.

Avoir le premier niveau au niveau du SMIC est très grave. Vous dites que c'est juste technique, en effet, mais pour une organisation syndicale digne de ce nom, il est impossible de signer une telle grille.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Dans ce cas, on met le premier niveau au niveau du SMIC avec un complément. C'est ce que je vous ai proposé, mais j'ai bien noté que vous ne le souhaitiez pas.

Vous rappelez que les casinos ont gagné de l'argent et fait des croissances à 2 chiffres ; n'oubliez pas que c'est la même époque durant laquelle ils se sont beaucoup développés et ont créé de l'emploi.

M. DEZ (CFDT).- Après, cela a bien chuté ! Une branche qui, depuis 2007, est passée de 18 000 salariés à presque 15 000 comme actuellement !

Vous dites que les casinos ont des problèmes financiers. En tant que responsable fédéral, j'ai été interpellé par des syndicats locaux et des unions régionales sur des projets d'ouverture de casinos dans des zones où il n'y en a pas besoin car il y en a déjà 2, voire 3 ou 4. Vous voulez encore diviser le produit brut des jeux de ces casinos ? Battez-vous pour que la branche reste avec le nombre de casinos actuel plutôt que prévoir des ouvertures à droite et à gauche ! Il y a un ou deux projets dans l'ouest de la France, également dans l'est...

M. SARAGAGLIA (CGT).- ...dans le sud aussi, il va y en avoir 4 !

M. DEZ (CFDT).- En effet, cette région est déjà à fond au niveau du nombre de casinos. Vous n'allez pas étendre la clientèle !

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Ça n'est pas à nous qu'il faut le dire ! Passez le message !

Mme MEKERRI (CFDT).- On a fait la démarche !

M. COT (Casinos de France).- Vous avez interpellé les maires ; vous auriez peut-être pu leur dire d'arrêter d'essayer de monter des casinos à droite et à gauche, peut-être au détriment de leurs propres casinos.

M. FONTAINE (FO).- Si les maires répondent aux appels d'offres, c'est que les patrons de casinos sont bien contents de pouvoir y répondre. Jamais vous ne refusez de répondre aux appels d'offres, c'est donc vous qui courez après l'échalote, pas les maires !

M. AUDIFFREN.- Alors que j'ai un casino qui a fait 6 000 € de résultat net l'an dernier, je vais répondre à un appel d'offres. Pourquoi ? Car ce casino sera distant de 50 km du mien et que 40 % de ma clientèle passent par là. Si je ne réponds pas et que quelqu'un d'autre que moi s'installe, je fais quoi ? Je n'y vais pas parce que je le veux.

M. FONTAINE (FO).- Vous répondez quand même.

M. AUDIFFREN.- Car il y en a qui vont répondre ! Je n'y vais pas le premier, j'attends que les autres y aillent et une fois qu'ils le feront, j'irai aussi. Je suis obligé de répondre, pour me défendre !

M. GIANNINI (FO).- On compatit, mais il y a bien des casinotiers qui répondent à des appels d'offres. Si ce n'est pas vous, ce sera un autre et l'autre, ce sera un de vos voisins ! Soit vous jouez tous le jeu, soit non, mais le résultat est là ; vous êtes la propre cause de là où vous en êtes ! C'est vous qui créez le problème, pas les employés ! Les employés, ils subissent !

M. DURAT (CFE-CGC).- J'ai peut-être trouvé la solution. Il faudrait une bonne petite loi comme dans la grande distribution pour les implantations de supermarchés. Il faudrait la même. On n'aurait plus de problème !

Si j'étais opérateur de casino, je courrais après toutes les possibilités d'ouverture, car c'est votre business. Je peux le comprendre, mais à un moment, il faut être un peu responsable. La multiplicité d'ouvertures de casinos n'arrange rien, même pas le chiffre d'affaires puisque, chaque année, on nous dit que le produit brut des jeux descend ! Ouvrir des casinos n'est donc pas très cohérent. Si vous connaissez le législateur, n'hésitez pas, demandez-lui une bonne loi !

M. AUDIFFREN.- À une époque, on a essayé de faire passer une loi pour qu'il n'y ait pas de casino distant de moins de 50 kilomètres.

M. DURAT (CFE-CGC).- Il n'y en a qu'un Monsieur !

M. AUDIFFREN.- Je suis à 47 km. Il n'aurait jamais existé !

M. DURAT (CFE-CGC).- Il faut aussi se responsabiliser. Je ne fais de leçon de morale à personne, Monsieur. Quand on est indépendant, tout le monde a droit à l'expansion et à vouloir s'agrandir. Le petit va être un peu plus gros et, arrivé à un moment, devenir énorme, mais à un moment, tout cela a une fin. Vous allez peut-être vous faire des concurrences entre groupes indépendants, mais jusqu'à présent, ceux qui en subissent les conséquences négatives, ce sont les salariés. Plus vous ouvrez, moins vous avez de moyens, car il faut gagner de l'argent pour faire vivre l'entreprise, il y a donc une répercussion sur les salaires et vous avez toujours les mêmes charges.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Il faut relativiser tout cela car globalement, la crise que traversent les casinos n'est pas liée à une offre trop grande des casinos car, dans des casinos qui ouvrent, il se crée une clientèle. La crise que l'on traverse a beaucoup d'autres origines que le simple nombre de casinos qui, en effet, ne permet pas de développer des casinos dans des villes où ce serait plus logique, notamment les villes moyennes.

L'origine de la crise, c'est l'interdiction de fumer...

(Réactions dans la salle)

Nos voisins belges ou suisses raisonnent différemment par rapport à cela. Or, je pense qu'ils sont tout aussi soucieux de la santé qu'en France. Il y a aussi le problème des

contrôles aux entrées, mais ça n'est pas lié uniquement à la présence d'un nombre de casinos trop important en France.

C'est vrai, il y a des ouvertures qui sont plus douteuses que d'autres, notamment de casinos qui ont pu ouvrir à moins de 20 kilomètres les uns des autres. C'était dans les années 1999-2000, quand cela fonctionnait bien. Cela dit, généralement, ce ne sont pas les plus à plaindre, notamment sur la Côte d'Azur. Il y a beaucoup de casinos, car il y a beaucoup de clients, même s'il y a des déceptions, par exemple en Gironde. Le fond de la crise ne s'explique pas par un trop grand nombre de casinos. Par-ci par-là, il eût été préférable que les mairies ne cèdent pas aux sirènes de l'argent mais les maires sont des élus et les élus sont élus par nous tous. On ne refait pas le monde.

Pour revenir au fond du sujet qui nous intéresse, les grilles de salaires, en effet, aujourd'hui, on ne peut pas renégocier les salaires. Il n'y aura donc pas de nouvelles NAO pour 2011. Les prochaines seront celles de 2012.

M. DEZ (CFDT).- Ça n'est pas une NAO ! C'est une négociation des minima de branche. Il va falloir revoir les textes !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Je ne suis pas aussi cultivé que vous en la matière. Si vous préférez, parlons d'augmentation de minima. Pour nous, la discussion n'a plus lieu d'être.

Mme la PRESIDENTE.- Vous ne souhaitez pas remettre une réponse la fois prochaine ?

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Pour mon Organisation, c'est définitif. Une proposition est à la signature au 15 décembre. On ne la rediscute pas, mis à part, peut-être, le niveau 100 s'il le fallait, mais je ne reviendrai pas avec une proposition la prochaine fois.

M. FONTAINE (FO).- Monsieur Castaldo dit que c'est une NAO. Dans ce cas, que de façon unilatérale, il applique sa proposition dans toutes les entreprises de son groupe !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Ça ne sera pas le cas. La réponse est très claire. Pourquoi ? Car quand j'ai des partenaires sociaux qui ne souhaitent pas signer un accord, l'accord n'est pas appliqué.

M. FONTAINE (FO).- En tant que NAO, rien ne vous empêche de l'appliquer unilatéralement.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Il n'y aura pas d'application unilatérale.

Mme la PRESIDENTE.- Pour Casinos de France, vous proposez toujours l'accord, proposé à la signature jusqu'au 15 décembre, que vous prolongez à la signature sans vouloir discuter ou prendre un temps de réflexion par rapport à la proposition faite aujourd'hui ?

M. COT (Casinos de France).- Exactement. Nous sommes tout à fait sur la même position que M. Castaldo.

M. TIRAT (FO).- Puisque l'on fait du pur formalisme sur des questions qui sont à l'ordre du jour, qui n'y sont pas etc., et que Casinos Modernes, entre autres, considère que nous n'avons pas à rouvrir les négociations sur les minima, je demande que la prorogation du délai de signature qui, elle non plus, n'était pas à l'ordre du jour, ne soit pas prise en compte par cette assemblée. Le délai de signature était fixé au 15 décembre.

Mme la PRESIDENTE.- Quelle est la position des autres Organisations salariales de salariés ?

M. DESCORMIERS (CFCT).- Nous avons demandé une réouverture des négociations sur la base de l'augmentation du SMIC, mais en aucun cas le report d'une signature. Ce qui est préjudiciable c'est que, depuis tout à l'heure, nous avons beau apporter tous les arguments du monde, on tourne en rond.

M. DEZ (CFDT).- La signature de votre proposition était au 15 décembre. On n'a pas signé, ça n'est donc pas au 1^{er} février que notre motivation va changer

Pour revenir sur les remarques de MM. Cot et Decoutère, à travers la proposition que l'on a faite, notre objectif était d'ouvrir une vraie discussion. Or jusqu'à présent, aussi bien en fin d'année dernière que maintenant, il n'y a pas de souhait de votre part de discuter. Il va falloir que vous regardiez ce que veut dire le terme "négociations" dans les branches et dans les entreprises, mais surtout au niveau de la branche car, jusqu'à présent, sur la grille des minima, il n'y a pas eu de négociations.

Vous avez fait une proposition et dit "*c'est cela et rien d'autre*". De notre côté, on a fait des efforts et baissé nos exigences. Il y avait une marge de négociation entre ce que vous aviez proposé et ce que nous, nous proposons. Ce qui aurait été une avancée importante, au moins aux yeux de la CFDT, c'est que vous demandiez une suspension de séance et que vous fassiez un pas vers nous. Or, ce pas n'est pas fait, on tourne en rond, on s'essouffle sur des arguments et vous, vous restez campés sur vos positions.

C'est bien dommage, car il y avait une ouverture, une marge de manœuvre suffisante pour que chacun fasse un petit pas qui aurait peut-être permis d'arriver à quelque chose, qui aurait constitué une avancée et quelque chose de sympathique pour la branche. Vous ne l'avez pas fait, tant pis pour vous. C'est bien dommage.

M. DURAT (CFE-CGC).- Sur la prorogation de la signature d'une semaine, je ne suis pas certain que cela serve à quelque chose, mis à part de faire un semblant de réouverture de porte. En tout cas, si vous ouvrez des portes, derrière, il n'y a rien ! Je ne vois donc pas l'intérêt de laisser une semaine supplémentaire à un débat qui est mort, foutu. C'est dommage, car il y a eu des éléments pour relancer le débat. Qu'il y ait prolongation de la date ou pas, je ne vois pas à partir de quel argument cela changerait la position d'un syndicat, sauf à ce que vous fassiez une hausse de 3,4 !

Par ailleurs, le sujet de la non application unilatérale est très révélateur. Toutes les Organisations de salariés vous expliquent que nous avons le sentiment qu'il n'y a pas de négociation quand nous discutons des salaires avec vous, car nous pensons que nous faisons des pas en avant et vous, des pas en arrière. Le fait de ne pas appliquer cela unilatéralement veut dire que c'est cela ou rien. Que l'on n'accepte pas votre proposition comme vous, vous n'acceptez pas certaines des nôtres, cela relève du dialogue social, mais quand vous mettez 2 % et 1,5 % et que l'on n'accepte pas de signer cet accord, sachant que vous avez la faculté de l'appliquer unilatéralement, c'est bien que vous aviez d'ores et déjà entériné ces pourcentages !

Donc on est bien dans le "C'est cela ou rien" ! Un enfant de 5 ans comprendrait que ce n'est pas une négociation. C'est un fait !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Ce qui est un fait c'est que, depuis la réunion de novembre, on n'est dans la négociation.

M. DEZ (CFDT).- Bien avant ! Depuis octobre 2010 !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Aujourd'hui, vous souhaitez revenir dans la discussion, mais elle est close depuis un mois. Je suis d'accord avec vous.

M. TIRAT (FO).- Qu'y a-t-il de plus simple que vouloir essayer de donner une chance à des solutions négociées quand nous sommes tous en face du mur ? Vous campez sur des positions de principe qui n'ont pas lieu d'être et aujourd'hui, si nous avons une chance sur 100 de déboucher sur un accord qui soit bénéfique à la branche, il faut que nous ayons le courage de la tenter.

On est là pour négocier. Depuis octobre 2010, nous nous livrons à des simulacres de négociation. Je ne rappellerai pas le nombre d'accords proposés qui ont été écartés au prétexte que "*ça n'est pas le moment* », « *on n'a pas envie de le négocier* » etc. Quels sont les exemples objectifs d'avancées au niveau de la branche depuis octobre 2010 ? Dressons un bilan ensemble.

(...)

Votre silence est à l'image de toutes les choses qui ont pu être apportées à la branche : un 0 pointé. Nous trouvons cela particulièrement dommageable.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Si on se revoit demain ou la prochaine fois, on pourra dresser un bilan des négociations depuis 2010 ou bien avant. La branche n'a pas du tout à en rougir, ni vous, ni nous. Si vous voulez, cela pourra faire l'objet d'un débat.

M. FONTAINE (FO).- Avec plaisir Monsieur Castaldo, mais je ne suis pas sûr...

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- ...et on pourra comparer avec d'autres branches professionnelles qui se sont créées il n'y a pas très longtemps.

Après, s'il s'agit de dire que l'on se voit depuis plusieurs années et que cela ne sert à rien, je ne partage pas du tout cet avis. Si c'est votre sentiment, on peut commencer à être inquiet, mais faisons d'abord un bilan. On a signé beaucoup d'accords, les salaires, c'est quelque chose de très important, mais heureusement, il n'y a pas que cela.

Je ne vais pas enfoncer le clou une dernière fois, car cela va finir par vous énerver, et je ne le souhaite pas, mais 2 % et 1,5 %, dans le contexte actuel, n'est pas une proposition en l'air, ce n'est pas n'importe quoi, ce n'est pas du « foutage de gueule ». Vous savez que ces propositions renvoient ensuite aux négociations dans les entreprises, car vous savez qu'elles existent. Vous êtes mieux placés que moi pour faire un bilan des négociations qui se passent en entreprise depuis 8 mois, vous avez la vision de ce qui se signe ici ou là. Vous savez qu'entre ce qui se négocie en branche en termes de minima et ce qui peut se négocier en entreprise, il y a souvent des différences au bénéfice des salariés des entreprises.

Donc 2 % et 1,5 %, ce n'est pas du tout ridicule. Aujourd'hui, des salariés seraient tout à fait prêts à signer dans les entreprises des augmentations aux alentours de 3,5 %, mais dans les entreprises, pas au niveau de la branche.

M. FRANCOIS (FO).- Alors, faites appliquer cela unilatéralement dans vos établissements !

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Au titre de mon syndicat, je ne le ferai pas.

M. DURAT (CFE-CGC).- Pourquoi ?

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Car quand on communique aux adhérents en disant « *il n'y a pas eu d'accord* », un mois après, vous n'allez pas leur dire « *il*

n'y a pas d'accord, mais on vous demande de l'appliquer ». Cela n'a pas de sens. Au titre de mon syndicat, je ne le ferai pas. Après, les entreprises font ce qu'elles veulent.

M. FRANCOIS (FO).- Elles font ce qu'on leur a dit de faire, moyennant une marge de manœuvre. Les entreprises ne font pas ce qu'elles veulent, je suis désolé !

Mme la PRESIDENTE.- Vous avez eu des débats assez riches sur la négociation salariale. J'entends que vous n'arrivez pas à aboutir à une position commune. J'entends que les Organisations syndicales de salariés ne souhaitent pas bénéficier du délai supplémentaire pour la signature de l'accord du 15 décembre. J'entends aussi que les Organisations patronales laissent malgré tout la possibilité de signer ce projet d'accord.

On peut passer au point suivant, car j'ai le sentiment que les uns et les autres avez tous exposé vos points de vue et que vous n'arrivez pas à aller au-delà. Êtes-vous d'accord pour passer au point suivant ?

M. SARAGAGLIA (CGT).- Ce ne sont pas deux points de vue exposés. On a fait une proposition et eux, ont bloqué.

Mme la PRESIDENTE.- À un moment donné de la discussion, j'ai interrogé les Organisations syndicales pour savoir quelle était leur position par rapport à votre proposition commune. J'ai entendu qu'elles ne souhaitaient pas l'étudier, ni en suspension de séance aujourd'hui, ni à l'occasion de la prochaine commission qui aura lieu en avril.

M. SARAGAGLIA (CGT).- Tout à fait.

Mme la PRESIDENTE.- Est-ce bien le cas ?

M. LOVATO (ACIF).- Tout à fait.

M. CASTALDO (Casinos Modernes).- Sans jouer sur les mots, car ils ont l'air d'avoir leur importance, ça n'est pas que l'on ne souhaite pas l'étudier. On l'a entendue et notée. On va donc un peu l'étudier, car on connaît un peu les grilles de salaires. Ça n'est pas que l'on ne souhaite pas l'étudier c'est que, aujourd'hui, du fait que les négociations sont closes et que l'on ne veut pas les rouvrir, on ne peut pas.

M. DEZ (CFDT).- Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est ce qui vous bloque pour rouvrir une discussion qui n'a pas existé ? Ça n'est même pas rouvrir une discussion puisque, en novembre, il n'y a pas eu de discussion. Vous pouvez faire votre vierge outragée, il n'y a pas eu de discussion. Ça n'est pas une discussion ni une négociation Monsieur Castaldo ! On a commencé à faire une proposition, vous en avez fait une et cela s'est arrêté là. Il n'y a rien eu d'ouvert, uniquement des portes fermées !

M. DESCORMIERS (CFCT).- Aujourd'hui, si vous n'avez aucune signature, c'est parce que nous dénonçons vos méthodes de négociation. Il n'y a pas eu de négociation.

M. DEZ (CFDT).- Encore une fois, il y a une marge de manœuvre entre notre proposition et la vôtre. Bon sang, entrez dedans et exploitez là ! C'est la seule chose que l'on vous demande !

M. DESCORMIERS (CFCT).- Le pas entre votre proposition et la nôtre n'est pas de 3 points, mais de 0,7 ! Ce n'est pas une différence monstrueuse, mais vous ne voulez rien entendre car depuis le premier jour, vous êtes arrêtés sur votre position. Si on est des négociateurs de branche, on doit ouvrir une discussion, mais il n'y a jamais eu ouverture de rien ! On peut se demander l'intérêt de mettre en place des négociations de branche.

Mme la PRESIDENTE.- On fait une pause.

(La séance est suspendue quelques minutes. Elle reprend en l'absence de M. Castaldo.)

Mme la PRESIDENTE.- Après une pause qui clôt les discussions relatives aux salaires, je vous propose de passer au point suivant.

CLASSIFICATIONS : DEMARRAGE DU TRAVAIL DE LA CPM EN 2012

Mme la PRESIDENTE.- Vous aviez souhaité mettre ce point à l'ordre du jour pour prévoir les travaux. Avez-vous déjà établi un calendrier ? De mon côté, j'ai un document de l'ex DRT qui a été mis sur un Intranet en 2009, mais qui date de 2007. C'est un guide à l'usage des négociateurs sur la classification. Je peux vous le transmettre par mail.

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Il y a quinze jours, nous avons eu une réunion de la CPNE. Nous avons terminé le travail sur la définition des missions MCD et sur la pondération de celles-ci. Nous avons décidé de réviser les fiches métiers avec l'aide de l'observatoire. Ce travail va prendre tout le premier semestre 2012. Ensuite, nous travaillerons sur la révision des classifications.

Mme la PRESIDENTE.- Dans le groupe de travail, vous êtes tous représentés ?

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Oui.

Mme la PRESIDENTE.- Vous avez déjà établi un calendrier ?

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Non. La prochaine réunion de la CPNE a été fixée au 15 mars. Nous avons convoqué la personne de l'observatoire pour travailler sur les fiches métiers, sachant que d'autres questions sont inscrites à l'ordre du jour, telles que rencontrer les centres de formation. Nous avons toutes sortes de travaux annexes autres que les classifications qui sont prévus courant 2012.

Mme la PRESIDENTE.- Connaissez-vous le document dont j'ai parlé ?

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Non, mais nous sommes tous preneurs.

Mme la PRESIDENTE.- Je peux l'envoyer à chaque représentation syndicale.

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- En CPNE, nous sommes 2 par Organisation syndicale. Toutes sont représentées . La plupart des personnes qui y participent sont présentes aujourd'hui. Vous pouvez me l'adresser et je le ferai suivre.

Mme la PRESIDENTE.- Ce document fait référence à des articles du Code du Travail de l'ancienne codification. Par contre, les réflexions peuvent vous donner des éléments pour vos travaux.

Avez-vous d'autres commentaires sur ce point de l'ordre du jour ?

M. DEZ (CFDT).- Non.

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Une précision concernant les MCD. On a fait une étude quantitative et qualitative sur le métier. Elle était fort intéressante. Pour nous aider dans la définition des missions et compétences, on a fait appel à un consultant. On travaille donc de façon sérieuse sur ce sujet.

M. DURAT (CFE-CGC).- Je n'ai jamais dit que ça n'était pas sérieux. J'ai assisté à l'avant dernière présentation et serai là à la prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Etablissement de l'ordre du jour de la prochaine CPM

- ✓ Adoption des minutes de la séance du 1^{er} février 2012.
- ✓ Point d'étape sur la relecture de la convention collective.
- ✓ Point sur l'avenant médaille du travail.
- ✓ Point sur la mutuelle.

M. DEZ (CFDT).- On pourrait faire venir une technicienne de chez Mornay, ou le courtier, afin d'avoir un point chiffrés sur l'état de notre prévoyance et nos frais de mutuelle.

M. FONTAINE (FO).- Normalement, la relecture de la convention collective était prévue aujourd'hui. Étant donné que l'on a épuisé l'ordre du jour, on pourrait la faire ensemble, plutôt qu'en groupe de travail.

Mme KARPELES (Casinos de France).- On a toujours dit que l'on ne voulait pas travailler ainsi, car c'est compliqué.

M. SARAGAGLIA (CGT).- Tout à fait.

Mme la PRESIDENTE.- En revanche, lors de la prochaine CPM, il faudra faire un point précis du travail qui aura été fait.

M. DESCORMIERS (CFCT).- Je suis également favorable à travailler sur le sujet demain matin.

Mme KARPELES (Casinos de France).- Un premier travail consiste à réfléchir pour voir si l'on est d'accord sur la logique et la structure retenue. Après, chapitre par chapitre, un travail de relecture va devoir se faire, chacun de son côté. C'est la mise en commun et les questions qui seront à poser que l'on fera en groupe de travail. On ne va pas faire une relecture de la convention collective ensemble. On a toujours dit que l'on travaillerait en petits groupes.

M. TIRAT (FO).- Quand ce groupe de travail, composé de 2 membres par Organisation syndicale, se réunit-il ?

Mme KARPELES (Casinos de France).- Après cette réunion.

M. DEZ (CFDT).- On avait prévu de venir demain. On tient à venir.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Pas de souci, mais si vous n'êtes pas d'accord sur la méthodologie avant !

M. GIANNINI (FO).- Justement, demain matin, on aura tout loisir de définir la méthodologie !

M. DECOUTERE (Casinos de France).- On peut la définir maintenant. On n'a pas besoin d'une matinée pour cela.

Mme la PRESIDENTE.- À vous écouter, il me semble que vous aviez décidé d'être deux par Organisation syndicale afin de limiter la taille du groupe de travail. Acte-t-on cette organisation du groupe de travail et ses composantes ?

Mme KARPELES (Casinos de France).- Ce principe a été acté en CPM. L'idée était qu'à la suite de la réunion d'aujourd'hui, on se mette d'accord sur les étapes, que chacun reparte avec un travail à faire, que l'on puisse échanger par mail entre les réunions et qu'en CPM, on ait juste 3 ou 4 points à trancher. Je me refuse à faire le travail en amont en CPM.

M. FONTAINE (FO).- En effet, le groupe de travail a été acté en CPM, mais vu les échanges très légers que l'on a eus aujourd'hui et étant donné que l'ordre du jour est épuisé, on peut mettre à profit la matinée de demain pour avancer sur ce point : faire une relecture, une mise en place, etc.

Mme KARPELES (Casinos de France).- Je vous encourage vivement à mettre à profit cette matinée de votre côté afin que vous travailliez entre Organisations syndicales sur le sujet. Mais à titre personnel, je refuse de travailler un sujet aussi technique dans ces conditions. Je ne serai pas là demain matin.

M. FONTAINE (FO).- On avait compris que vous avez prévu de ne pas être présente !

Mme KARPELES (Casinos de France).- Non. Ce que je n'avais pas prévu, c'est de commencer ce point en séance plénière.

Mme la PRESIDENTE.- Je comprends : que la délégation patronale ne sera pas présente en réunion plénière demain matin ; que vous souhaitez faire un travail technique en petits groupes, après que la lecture et l'appropriation du document aient été faites individuellement.

Mme KARPELES (Casinos de France).- Tout à fait. On a besoin d'une demi-heure pour se caler sur la méthode, savoir qui va travailler dans chaque Organisation syndicale, échanger les adresses mails et décider par quel bout on prend le problème. Chapitre par chapitre on va travailler et remonter les questions qui se posent éventuellement, mais tout ce travail n'est pas à faire en plénière.

Ensuite, cet outil va rendre service à tout le monde. Madame Richard a fait un travail colossal, ce sera à nous de valider cela ensemble.

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- On valide le groupe de travail ?

M. DEZ (CFDT).- D'accord. Qui en fait partie ? On passe un temps fou sur des choses qui ne sont pas fondamentales alors que l'on évite d'en passer sur des choses essentielles.

Mme KARPELES (Casinos de France).- A mon avis, le sujet est fondamental...

M. DEZ (CFDT).- ...non, car sans dénigrer le travail fait par la juriste de la CGT, c'est un document interne à la branche. On ne réécrit pas le Code du Travail.

Mme KARPELES (Casinos de France).- Vous avez raison, mais manifestement, vous ne travaillez pas tous les jours dans les entreprises, car c'est un outil utile.

M. DEZ (CFDT).- C'est vrai Madame, merci de me rappeler que l'on ne fait pas grand-chose quand on est permanent syndical. Au moins, moi, j'aborde le côté juridique en faisant attention à ce qui est écrit dans les textes. Je ne le fais pas en ne faisant pas attention et en faisant n'importe quoi.

Mme KARPELES (Casinos de France).- Par contre, moi, si ?!

M. DEZ (CFDT).- Si vous voulez que l'on se balance des trucs, je suis chaud, on va y aller !

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Pourquoi ce document ? j'en avais fait la demande, il y a quelques années, car le Journal officiel n'édite plus notre convention collective. Or, un certain nombre d'accords ont été signés, qui se sont ajoutés avec des réserves, des exclusions etc. Les entreprises, comme nous, sont perdues, on ne sait plus ce qui s'applique et ce qui ne s'applique pas car on n'a pas un document rassemblant tous les accords en vigueur.

Ce n'est pas une réécriture de la convention collective. Le gros travail a été fait. Maintenant, il s'agit de relire pour voir s'il ne manque pas des choses.

M. SARAGAGLIA (CGT).- Peut-on convenir de balayer 2 grands items par réunion ?

Mme KARPELES (Casinos de France).- Un par réunion sera déjà bien.

Personnellement, je n'approuve pas la méthode. Plutôt que se fixer des objectifs, chapitre par chapitre, ce sera en fonction des travaux.

M. DEZ (CFDT).- Si on fait un item par réunion, on va valider le document en 2014 !

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Des échanges peuvent être faits par mail. D'ici à la prochaine CPM, on peut valider 2 chapitres.

Mme KARPELES (Casinos de France).- On a besoin d'un petit quart d'heure en groupe de travail car une ou deux questions de fond se posent sur les regroupements faits par Mme Richard. On avait dit que c'était le premier sujet à évoquer. L'architecture nous va bien, mais à la relecture, je me pose une ou deux questions, notamment sur la numérotation choisie. Une fois le groupe de travail constitué, on verra comment s'organiser.

M. GIANNINI (FO).- Vous parlez d'échanges par mails et de travail chez soi. Je ne vois pas comment je pourrais travailler chez moi. Si je suis au casino, je suis au casino. Quand je suis en Commission paritaire, je suis sous le couvert de la Commission paritaire. Si je suis chez moi, je ne suis rien. Donc le temps, je le prends où ?!

Mme KARPELES (Casinos de France).- Vous avez déjà toute la matinée de demain pour commencer !

Mme la PRESIDENTE.- Le groupe de travail n'a pas été constitué. Qui souhaite y participer ?

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Dans la mesure où on ne va pas trouver de solution sur l'organisation du groupe de travail, nous proposons que chacun travaille le document pendant, dehors ou quand il veut et que, lors de la CPM de juin, chacun revienne avec ses remarques.

Mme la PRESIDENTE.- Ou celle d'avril.

Mme KARPELES (Casinos de France).- Si on n'arrive pas à faire un groupe de travail, on viendra avec nos questions en plénière. Ça n'est pas grave, tant pis !

Mme la PRESIDENTE.- Validez-vous le fait que chaque fédération travaille de son côté pour, ensuite, échanger en plénière sur les questions soulevées ou avez-vous d'autres propositions ?

M. DEZ (CFDT).- Non, c'est très bien ainsi.

Mme la PRESIDENTE.- Qui participe au groupe de travail ?

Mme Richard.

Organisations syndicales de salariés :

CGT : M. Chapolard et M. Saragaglia.

CFTC : M. Descormiers et à déterminer.

CFE-CGC : à déterminer.

FO : M. Giannini et M. Gendre, juriste de la Fédération.

CFDT : M. Dez et un juriste en contrat d'alternance.

Organisations syndicales patronales :

Mme Arrègle-jaubert ; Mme Karpeles ; M. Lacave ; Mme Barrucand ; M. Castaldo ; M. Lovato.

Mme la PRESIDENTE.- Pour démarrer, vous vous appropriez individuellement le document et en avril, vous échangerez dans un groupe de travail que vous fixerez entre vous.

Mme BARRUCAND (Casinos de France).- Il se réunira à l'issue de la CPM, le 5 avril.

Mme la PRESIDENTE.- On enlève le point à l'ordre du jour de la prochaine CPM.

Avez-vous d'autres questions ?

M. LACAVE (Casinos de France).- Le Code du Travail a évolué sur les délais de prévenance, la rupture en cours de période d'essai, sur les périodes d'essai, alors que la convention collective est restée sur des choses antérieures. La loi du 5 juin 2008 ayant modifié les conditions de la période d'essai, j'aimerais que l'on regarde l'article 25 de la convention collective afin de l'aligner sur le code du travail.

M. GIANNINI (FO).- Si la convention collective est plus avantageuse, je ne vois pas pourquoi !

Mme la PRESIDENTE.- Vous voulez venir avec un projet ?

M. LACAVE (Casinos de France).- Je demande que ce soit inscrit à l'ordre du jour afin que l'on en débattenne lors de la prochaine CPM.

M. SARAGAGLIA (CGT).- Il vaut mieux que vous veniez avec un projet, Monsieur Lacave.

M. LACAVE (Casinos de France).- Je peux le faire, mais avant, j'aimerais que l'on en débattenne.

M. DEZ (CFDT).- Peut-on remettre la question des minima ?

Mme la PRESIDENTE.- Donc faire un point sur le calendrier de la négociation des salaires à venir.

Mme MEKERRI (CFDT).- Cela va être rapide !

M. DECOUTERE (Casinos de France).- D'accord.

M. RINGEVAL (CGT).- Et un point sur la création d'une prime de panier.

M. LOVATO (ACIF).- Il faut que l'on nous adresse un projet pour que l'on puisse en débattre avant.

M. SARAGAGLIA (CGT).- C'est comme pour M. Lacave et son article !

M. DESCORMIERS (CFCT).- Certains accords importants, négociés pour 3 ans, arrivent à terme. On aimerait en rediscuter en CPM. Je pense notamment : à la GPEC (on a dépassé le délai) ; aux seniors (en fin d'article, on avait prévu un bilan de l'application dans la branche) ; à l'article 25.5 sur les maladies. Il serait intéressant de voir s'il faut les remettre à la négociation.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- En effet, une relecture des accords que l'on a signés ces dernières années est importante, car ces accords prévoyaient un certain nombre de choses sur lesquelles on n'a pas avancé. Les relire à la prochaine réunion nous permettrait de préparer le rapport de branche, car si on veut faire un bilan sur les seniors, l'égalité professionnelle ou autre, ce serait bien de prévoir ces sujets dans les questions posées pour établir le rapport de branche.

M. FRANCOIS (FO).- On aimerait mettre un point sur la pénibilité. Une étude aurait dû être faite au niveau de la branche avant la fin de l'année. Malheureusement, l'ANACT, qui devait s'en occuper, n'avait plus de budget.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- Sans vouloir vous vexer, en CPM on a décidé que, étant donné que l'on n'avait pas les moyens de travailler sur le sujet faute de budget, on reportait ce sujet en entreprise.

(Rires de M. François)

Un intervenant FO.- Les entreprises nous ont dit l'inverse !

Mme la PRESIDENTE.- Je reprends l'ordre du jour.

- ✓ Adoption des minutes de la séance du 1^{er} février 2012.
- ✓ Médaille du travail.
- ✓ Point sur la CP Santé et état de la mutuelle avec GPS.
- ✓ Calendrier des négociations sur les salaires à venir.
- ✓ Article 25, périodes d'essai.
- ✓ Relecture des accords triennaux conclus (GPEC, seniors...).
- ✓ Préparation du rapport de branche.
- ✓ Prime de panier (CGT).

M. TIRAT (FO).- Étant donné qu'énormément de points traitent de sujets qui vont alimenter le rapport de branche, serait-il possible de prévoir le recensement des accords signés sur la pénibilité dans les entreprises ? Cela pourrait éclairer la branche sur l'effectivité des décisions de la CPNE.

M. DECOUTERE (Casinos de France).- On peut demander aux syndicats patronaux de sonder leurs adhérents afin de faire un point. Mais si on met trop de choses qui sont en dehors des paramètres sociaux prévus dans le rapport de branche, il va devenir illisible.

Mme la PRESIDENTE.- Que souhaitez-vous aborder en questions diverses ?

S'il n'y en a pas, on est arrivé au terme des travaux de cette CPM. Concernant la matinée de demain matin, certains veulent-ils travailler à la lecture de la convention collective, mais en dehors de la commission qui se termine ce soir ?

M. FONTAINE (FO).- Les Organisations patronales ont prévu de ne pas être là demain. Donc quel intérêt pour nous de venir ?!

Mme la PRESIDENTE.- En effet, il n'y a plus de paritaire.

M. FONTAINE (FO).- Même quand on a évoqué un groupe de travail sur la convention collective, on nous a dit que les Organisations syndicales patronales n'étaient pas disponibles. Or, les dates étaient bloquées. On se demande pourquoi on les réserve si ça n'est pas pour débattre et travailler !

Mme la PRESIDENTE.- On se retrouve les 4 et 5 avril à la DGT, pour une journée et demie de travail.

M. SARAGAGLIA (CGT).- On a insisté sur le fait que le lieu de réunion ne soit pas différent les 2 jours. Et se réunir à la DGT nous convient très bien.

Mme la PRESIDENTE.- Moi aussi, la seule grande salle est très souvent prise. Dès que l'on s'est quittés en novembre, j'ai réservé les 3 dates et n'ai obtenu qu'avril. Il faudra d'ailleurs établir le calendrier du second semestre dès la prochaine séance, afin que je puisse avoir des chances de réserver la salle à la DGT.

M. DURAT (CFE-CGC).- Celle du Fafih nous convient également.

(La séance est levée à 17 heures 15.)